



CLUB CYCLISTE SAINT DENIS DE PILE

REGLEMENT DES SORTIES ENTRAINEMENTS

- Départ place de la mairie, horaire : hiver 13h30, horaire été 14 h .
Pour les changements d'horaires, vous serez informés lors d'une sortie.
- Pour prendre le départ chaque participant devra être licencié et casqué.
- Les cyclotouristes et cycloportifs d'un club différent peuvent participer à condition de remplir les conditions du paragraphe précédent.
- Rendez vous pour tous les participants à la même heure, puis départ en 2 groupes, 1 groupe cycloportif et 1 groupe cyclotourisme.
Chaque participant choisira son groupe avant le départ.
- Vous serez informé du circuit du jour.
- Pour des raisons de sécurité et de civisme, il est impératif de respecter LE CODE DE LA ROUTE. *Les cyclistes peuvent circuler à deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche (R431-7)*
- Dans le groupe doit régner : la cohésion, la bonne humeur, l'entraide...etc
*En cas d'incident, crevaison...ou autre, tous les participants **doivent s'arrêter** et attendre la réparation terminée pour repartir.*
Seul la victime de l'incident pourra prendre la décision de laisser le groupe repartir sans lui.
- Dans la mesure du possible, à l'intérieur du même groupe, sachant qu'il y a des différences de niveau, si un participant est lâché le groupe devra l'attendre ou au moins faire un effort pour le réintégrer.
Seul le participant lâché pourra prendre la décision de laisser le groupe continuer sans lui.
- Le fait de prendre le départ implique que le participant accepte le présent règlement.
- Pour les participants extérieurs, en plus d'accepter le règlement, ils devront respecter, sans restrictions, les préconisations du responsable du groupe.

Le CCSDP compte sur votre mansuétude pour que les sorties soient un plaisir de pratiquer le cyclisme

Le CCCSDP vous souhaite BONNE ROUTE